



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2026-170

OBJET : Développement Territorial - Tourisme - Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - Juillet 2026

Monsieur le Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2026-92 en date du 30 avril 2026, par laquelle le Conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de fixer les prix de vente de produits ou prestations conformément aux articles L133-3 et L211-1 et suivants du Code du tourisme,
VU le service de vente de produits et/ou billets par l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné dans ses boutiques dédiées,
CONSIDÉRANT la mise en vente de nouveaux produits et/ou la revalorisation des prix de vente de certains produits,
CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs,

DÉCIDE

Article 1 : Les tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné sont actualisés comme suit :

Parcours ludique GEOGAMING	5 €
----------------------------	-----

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.
Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission
le 24/07/2026
- publication et/ou notification
le 24/07/2026

Fait à La Tour du Pin
le 17 juillet 2026
Le Président
Bernard BADIN